
GARANTIE RELATIVE AUX ÉMISSIONS

Bobcat Company

GARANTIE SUR LE SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS FÉDÉRALE ET DE LA CALIFORNIE pour les MOTEURS HORS ROUTE (CI)

DROITS ET OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE EN VERTU DE LA GARANTIE

L'agence américaine Environmental Protection Agency (EPA), le California Air Resources Board (CARB) et Bobcat Company ont le plaisir de vous renseigner au sujet de la garantie sur les dispositifs antipollution (au niveau fédéral et de la Californie) du moteur hors route des années modèles 2020 à 2022. DOOSAN INFRACORE a conçu, fabriqué et équipé le moteur afin qu'il soit, au moment de la vente, conforme à tous les règlements applicables de l'EPA et du California Air Resources Board (CARB). En Californie, les nouveaux moteurs à service intensif, hors route, doivent être conçus, fabriqués et équipés en vue d'être conformes aux strictes normes anti-smog de l'état.

Bobcat Company doit garantir au propriétaire initial et à chaque propriétaire subséquent que le système de contrôle des émissions de votre moteur pendant les durées indiquées ci-dessous, à condition que le moteur n'ait pas fait l'objet d'un usage abusif, d'une négligence, d'un manque d'entretien ou de modifications non approuvées. Le système de contrôle des émissions peut comprendre les pièces listées ci-dessous :

- | | |
|---|--|
| 1. Système de dosage du carburant
Pompe à carburant (pompe HP), injecteur, rampe commune, réchauffeur d'air | 5. Système de recyclage des gaz du carter (PCV)
Soupape RGC |
| 2. Circuit d'entrée d'air
Tubulure d'admission, système de turbocompresseur | 6. Système de commande électronique
ECU, capteur de vilebrequin/arbre à cames, capteur de température du liquide de refroidissement, capteur MAF, capteur MAP (capteur de pression de tubulure), capteur de température de la suralimentation (admission), capteur de température du carburant, capteur de pression de rampe commune |
| 3. Système de recirculation des gaz d'échappement (RGÉ)
Soupape RGÉ, refroidisseur RGÉ | 7. Articles divers utilisés dans les systèmes mentionnés ci-dessus
Commutateurs et soupapes sensibles au temps et à la température
Solénoïdes et faisceaux de câblage
Flexibles, pinces, raccords et tube, joint d'étanchéité
Étiquettes d'information de contrôle des émissions |
| 4. Catalyseur ou système à réaction thermique
Catalyseur d'oxydation diesel (DOC), tubulure d'échappement | |

Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, Bobcat Company s'engage à réparer votre moteur hors route à service intensif, gratuitement, avec frais de diagnostic, pièces et main-d'œuvre inclus.

PÉRIODE DE GARANTIE DU FABRICANT

Les moteurs à service intensif, hors route, des années modèles 2020 à 2022, sont garantis pour cinq ans ou 3 000 heures d'utilisation, selon la première échéance. Si une pièce du moteur, liée aux émissions, est défectueuse, cette pièce sera réparée ou remplacée par Bobcat Company.

La période de garantie entre en vigueur à la date de livraison de l'engin au premier acheteur au détail.

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE EN VERTU DE LA GARANTIE

En tant que propriétaire du moteur à service intensif, hors route, vous êtes responsable de l'exécution de **l'entretien nécessaire indiqué dans le manuel d'utilisation et d'entretien**. Bobcat Company vous recommande de conserver tous les reçus concernant l'entretien de votre moteur hors route à service intensif, mais Bobcat Company ne peut déclinier la garantie au seul motif de l'absence de reçus ou du non-respect des opérations d'entretien aux intervalles recommandés.

En tant que propriétaire du moteur hors route à service intensif, vous devez toutefois savoir que Bobcat Company peut décliner la prise en garantie si votre moteur hors route à service intensif ou une pièce fait l'objet d'une défaillance suite à un mauvais emploi, une négligence, un entretien inapproprié ou des modifications non approuvées.

Votre moteur est conçu pour fonctionner uniquement au carburant diesel à très faible teneur en soufre. L'utilisation de tout autre carburant peut entraîner un fonctionnement du moteur non conforme aux exigences antipollution de l'EPA. Vous êtes responsable de la mise en œuvre du processus de garantie. L'EPA et le CARB vous suggèrent de présenter votre moteur hors route à service intensif à un concessionnaire Bobcat dès qu'un problème survient. Les réparations en vertu de la garantie doivent être réalisées par le concessionnaire aussi promptement que possible.

Si vous avez des questions au sujet de vos droits et responsabilités, vous devez prendre contact avec votre concessionnaire Bobcat agréé le plus proche. Pour localiser un concessionnaire Bobcat, consultez www.bobcat.com ou composez le 1-800-743-4340 ou contactez :

Bobcat Company
250 East Beaton Drive
West Fargo, ND 58078

7309634enUS (01-20)